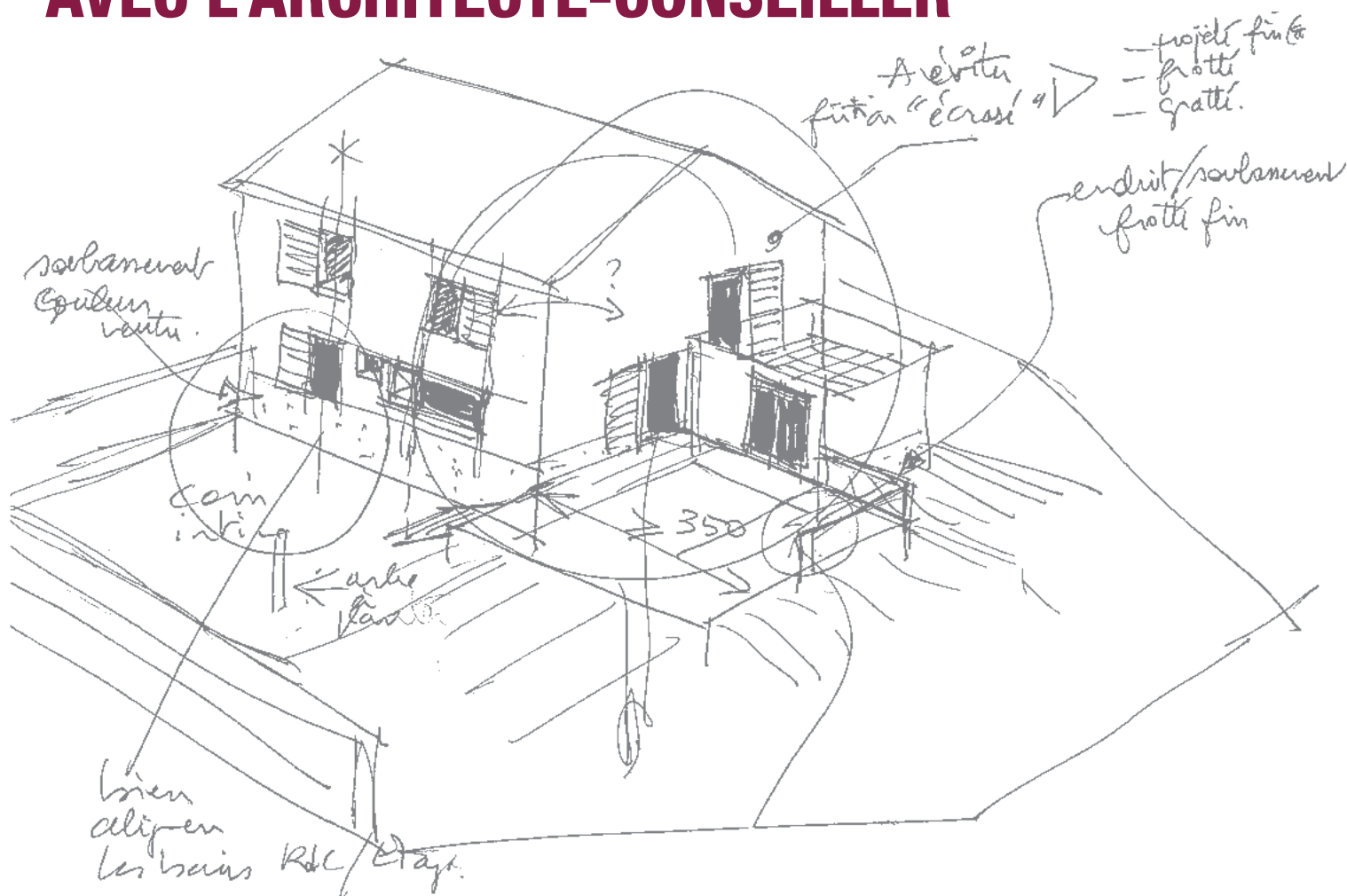


POUR PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC L'ARCHITECTE-CONSEILLER



Afin que le conseil soit le plus pertinent possible, il est important que lors de votre rencontre, vous fournissiez un maximum d'information sur votre projet et sa situation géographique :

- plan du terrain : plan du géomètre ou extrait cadastral à demander en mairie ou à imprimer depuis le site [geoportail.gouv.fr] (préciser sur le plan : pentes ou niveaux, arbres, haies, vues, éléments remarquables, etc...)
- copie du règlement d'urbanisme pour la zone du projet, à télécharger sur le site de la commune ou à demander en mairie
- règlement de lotissement (si vous êtes en lotissement),
- photos : vues de loin, de près ; sur existant : photos d'intérieur, de toutes les façades (enregistrées sur clef USB, ou imprimées sur papier)
- plans, coupes ou croquis déjà réalisés, etc.